



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
4050 rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, J0K1K0
Téléphone : 450 759-2277
Courriel : reception@notredamedelourdes.ca

OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER À LA VOIRIE

(Poste syndiqué, permanent, temps plein)

La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est un magnifique village faisant partie de la région de Lanaudière et compte plus de 3 200 résidents permanents. Elle se distingue par des paysages naturels et agricoles de grande qualité.

Localisée à environ 10 kilomètres au nord de la Ville de Joliette, vous découvrirez un milieu de vie attractif, à proximité des services et donnant accès à de magnifiques produits du terroir.

DESCRIPTION DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Relevant du chef d'équipe à la voirie, la personne occupant cette fonction a la responsabilité, en tout ou en partie, de :

- Réaliser les tâches relatives à l'entretien des infrastructures (routes, réseau d'aqueduc, égouts, etc.) des parcs et des espaces verts;
- Réaliser l'entretien mécanique de l'outillage et des équipements;
- Réaliser certaines tâches reliées aux réparations nécessaires des diverses infrastructures municipales;
- Toutes autres tâches connexes.

PROFIL RECHERCHÉ

- Détenir un diplôme d'étude secondaire V;
- Posséder un minimum d'expérience dans le domaine municipal (atout) ou toute autre expérience jugée pertinente;
- Détenir un permis de conduire valide (classe 3, atout);
- Être polyvalent et autonome;
- Avoir une bonne condition physique;
- Détenir la carte de compétences pour l'entretien du réseau d'aqueduc (atout);
- Détenir les formations complémentaires aux espaces clos et SIMDUT (atout);
- Être ponctuel;
- Avoir le sens de l'éthique;
- Avoir un bon jugement;
- Avoir la capacité de réaliser ses tâches en cas d'urgences;
- Être disponible pour travailler le soir, les fins de semaine et sur appel, lorsque requis.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Horaire de travail de 4 jours ½ par semaine et sur une base de 37.5 heures semaine;
- Assurance collective après 3 mois de service (50% employé/ 50 % employeur);
- Possibilité de cotiser à un régime de retraite simplifié (6.75% employé / 6.75 % employeur);
- Augmentation annuelle;
- Taux horaire de 24.00 \$ selon la convention collective en vigueur.

Ce poste vous intéresse ?

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant le 11 avril 2025 à 12 h 00, par courriel à direction@notredamedelourdes.ca.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, seules les personnes ayant été sélectionnées pour une entrevue seront contactées.

L'emploi du masculin dans ce document a pour seul but d'alléger le texte.

La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à préserver la confidentialité des renseignements personnels qui lui sont confiés et à ne pas communiquer ces renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal.